



COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SA NEOLIFE

COMPTES ANNUELS
DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

expertise comptable

social

conseil

commissariat aux comptes

audit

Siège Social : Le Thelemos 12 et 15 quai du commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09

Tél. 04 78 43 45 55 Fax 04 78 64 83 42 Web. <http://www.orial.fr>

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

SAS au capital de 3 726 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Lyon - Paris - Valréas - Villefranche-sur-Saône

Membre du réseau JPA international

 **Sommaire**

1. Comptes annuels	1
Rapport de présentation des comptes annuels	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	13
<i>Emprunts existants au 31/12/2017</i>	22
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	23
<i>Autres informations</i>	25
<i>Engagements hors-bilan</i>	26
2. Détail des comptes	28
Bilan détaillé	29
Compte de résultat détaillé	34
3. Documents fiscaux	39

Comptes annuels

 **Rapport de présentation des comptes annuels****RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SA NEOLIFE relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'ordre des Experts-Comptables.

Ces comptes annuels sont joints au présent rapport ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euro
Total bilan	7 909 964,78
Chiffre d'affaires	5 695 978,76
Résultat net comptable (Perte)	-2 758 375,88

*Fait à Lyon
Le 30/03/2018*

Pour S.A.S. Oriol

***S. AIGLOZ, Associé**
*Expert-comptable**


Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 041 255	482 449	558 806	728 842
Frais de recherche et de développement	1 364 954	350 280	1 014 674	688 241
Concessions, brevets et droits assimilés	42 297	42 297		1 216
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	192 776	129 492	63 285	53 529
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	770 801	363 952	406 848	388 923
Autres immobilisations corporelles	117 009	89 320	27 690	31 697
Immob. en cours / Avances & acomptes	15 800		15 800	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 325 983	1 113 819	3 212 164	3 715 583
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	57 066		57 066	59 305
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 927 941	2 571 608	5 356 333	5 667 337
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	661 110	19 395	641 715	616 844
Créances				
Clients et comptes rattachés	774 176	8 218	765 958	705 099
Fournisseurs débiteurs	56 763		56 763	25 286
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfiques	132 551		132 551	185 771
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	90 978		90 978	65 323
Autres créances	107 882		107 882	34 473
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	687 249		687 249	308 421
Charges constatées d'avance	52 333		52 333	90 462
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 563 042	27 613	2 535 429	2 031 679
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 312		10 312	19 374
Prime de remboursement des obligations	7 890		7 890	43 429
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	18 202		18 202	62 803
TOTAL ACTIF	10 509 186	2 599 221	7 909 965	7 761 818


Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	9 229 177	7 344 514
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	895 302	589 858
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	390 000	390 000
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 284 603	-4 860 884
Résultat de l'exercice	-2 758 376	576 281
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	14 380	6 124
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 485 881	4 045 892
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		24 232
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		24 232
Emprunts obligataires convertibles	695 019	1 043 018
Autres emprunts obligataires	10 438	11 169
<i>Emprunts</i>	1 393 541	1 087 956
<i>Découverts et concours bancaires</i>	30 655	592
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 424 196	1 088 548
Emprunts et dettes financières diverses	700 000	190 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	45 901	1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 261 335	1 059 592
<i>Personnel</i>	94 385	79 357
<i>Organismes sociaux</i>	125 176	118 674
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	11 712	843
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 589	419
Dettes fiscales et sociales	233 862	199 293
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	53 333	100 074
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 424 084	3 691 694
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	7 909 965	7 761 818


Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	5 571 135	3 502 734	2 068 401	59,05
Production vendue	124 844	81 048	43 796	54,04
Autres produits	592 820	549 236	43 584	7,94
Total	6 288 799	4 133 018	2 155 781	52,16
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	4 547 805	2 866 348	1 681 457	58,66
Variation de stock (m/ses)	-27 535	-84 568	57 033	-67,44
Achats de m.p & aut.approv.	15 188	5 285	9 903	187,38
Autres achats & charges externes	1 680 562	1 427 420	253 142	17,73
Total	6 216 020	4 214 486	2 001 535	47,49
MARGE SUR M/SES & MAT	72 779	-81 467	154 246	-189,34
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	19 174	17 721	1 453	8,20
Salaires et Traitements	846 700	813 370	33 330	4,10
Charges sociales	337 249	329 251	7 998	2,43
Amortissements et provisions	653 053	445 827	207 225	46,48
Autres charges	142 478	94 023	48 455	51,54
Total	1 998 654	1 700 192	298 462	17,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 925 875	-1 781 659	-144 216	8,09
Produits financiers	253	4 435	-4 183	-94,31
Charges financières	944 152	463 615	480 537	103,65
Résultat financier	-943 899	-459 180	-484 720	105,56
RESULTAT COURANT	-2 869 774	-2 240 839	-628 935	28,07
Produits exceptionnels	2 932	3 284 913	-3 281 982	-99,91
Charges exceptionnelles	9 173	646 812	-637 639	-98,58
Résultat exceptionnel	-6 242	2 638 101	-2 644 343	-100,24
Impôts sur les bénéfices	-117 640	-179 019	61 379	-34,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 758 376	576 281	-3 334 657	-578,65

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA NEOLIFE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 7 909 965 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 758 376 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2018 par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance du même jour.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société Neolife SA, société tête de Groupe, a été retenue par le Conseil de Surveillance.

Pour rappel, le financement du développement de la Société s'est effectué principalement par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et par endettement bancaires et / ou obligataires.

Les prévisions de trésorerie établies pour l'exercice 2018 prennent en compte les éléments suivants :

- Une trésorerie nette positive de 0,66 M€ au 31 décembre 2017 ;
- Des autorisations de lignes de découverts à hauteur de 0,25 M€
- La réception prévue du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 0,12 M€ ; et
- La réception des 3 premières tranches du contrat ODIRNANEBSA de décembre 2017 pour un montant de 1,5 M€.

En prenant en compte ces derniers éléments, Neolife ne pourra pas couvrir ses besoins jusqu'à la prochaine clôture comptable de l'exercice 2018.

Neolife estime également que le montant supplémentaire nécessaire à la poursuite de son exploitation jusqu'à fin décembre 2018 est de 1,0 M€ (ce montant prend en compte le remboursement des OCA « 2014 » prévu en avril 2018 pour un montant de 0,6 M€ en ce y compris le montant de la prime de non conversion estimée à 0,1 M€).

Afin de couvrir ce besoin supplémentaire :

- Les actionnaires actuels pourront se prononcer, lors de l'assemblée générale à tenir en mai 2018, sur l'autorisation à donner au Directoire afin d'émettre 7 bons d'émissions complémentaires du contrat ODIRNANEBSA signé en décembre 2017 (pouvant permettre l'accès à un financement complémentaire de 3,5 M€) ;
- Le Directoire peut appeler encore 4 tranches de 0,2 M€ chacune du contrat OCABSA signé en août 2016 ;
- Le Directoire négocie actuellement avec ses partenaires financiers pour un accompagnement global sur le court et moyen-terme.

Ces éléments conduisent le Conseil de Surveillance à considérer que l'hypothèse de continuité d'exploitation est la plus probable et permettent à la Société de couvrir ses besoins de trésorerie pour les douze mois à venir.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif lorsque les conditions d'activation précisées à l'article 212.3 alinéa 2 du règlement 2014-03 relatif au PCG sont remplies.

Frais de constitution, d'augmentation de capital et d'introduction en bourse

Les frais, honoraires, commissions engagés dans le cadre de la constitution de la société, des mouvements intervenus sur le capital social et de son introduction en bourse sont inscrits à l'actif.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à la valeur brute, constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Ainsi les titres TECHLIFE ont été dépréciés à la clôture pour un montant de 1 000 K€ et ceux de NEOCO ont été dépréciés à la clôture pour un montant de 114 K€

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les coûts engagés lors de l'émission des emprunts sont activés et amortis sur la durée des emprunts.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 14 912 euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Opérations sur le capital, levée de bons de souscription d'actions par Neolife

Suivant décision du directoire en date du 17 mars 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 16 janvier 2017, d'un montant de 19.600 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,60 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 30.000 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd ;
- augmentation de capital en date du 20 février 2017, d'un montant de 32.131,064 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,61 euro, de 81.967 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 49.999,87 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd ;

Suivant décisions du directoire en date du 27 avril 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 10 avril 2017 d'un montant nominal de 23.058,62 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0, 51 euro, de 58.823 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,73 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 21 avril 2017 d'un montant nominal de 30.744,95 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,51 euro, de 78.431 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,81 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 24 avril 2017 d'un montant nominal de 30.153,82 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0, 52 euro, de 76.923 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,96 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 27 avril 2017 d'un montant nominal de 355.233, 93 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 906.209 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 906.209 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 362.483,60 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 13 juin 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 13 juin 2017 avec suppression du droit préférentiel de souscription par apport en numéraire d'un montant de 301.255,35 euros par émission de 547. 737 actions ordinaires chacune, soit une augmentation du capital social en nominal de 214.712,90 euros et une prime d'émission de 86.542,45 euros ;
- augmentation de capital en date du 29 mai 2017 d'un montant nominal de 17.422,05 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,45 euro, de 44.444 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 19.999,80 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 7 juin 2017 d'un montant nominal de 26.133,07 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,45 euro, de 66.666 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 13 juin 2017 d'un montant nominal de 45.407, 71 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 115.836 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 115.836 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 46.334,40 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 30 juin 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 15 juin 2017 d'un montant nominal de 28.682,64 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 73.170 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 20 juin 2017 d'un montant nominal de 28.682,64 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 73.170 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de

Faits caractéristiques

29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 21 juin 2017 d'un montant nominal de 86.048,31 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 219.511 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 89.999,51 euros, résultant de la conversion de 9 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 30 juin 2017 d'un montant nominal de 77.527,80 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 197.775 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 197.775 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 79.110,00 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 26 juillet 2017, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 143.745,22 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 366.697 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 366.697 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 146.678,80 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 30 octobre 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 16 octobre 2017 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 19 octobre 2017 d'un montant nominal de 47.804,79 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 121.951 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,91 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 24 octobre 2017 d'un montant nominal de 66.926,55 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 170.731 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 69.999,71 euros, résultant de la conversion de 7 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 26 octobre 2017 d'un montant nominal de 57.365,67 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 146.341 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,81 euros, résultant de la conversion de 6 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 30 octobre 2017 d'un montant nominal de 19.796,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 50.500 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 20.200,00 euros ;

- augmentation de capital en date du 30 octobre 2017 d'un montant nominal de 75.114,65 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 191.619 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 958.095 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 105.390,45 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 18 décembre 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 7 novembre 2017 d'un montant nominal de 69.999,83 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 178.571 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 69.999,83 euros, résultant de la conversion de 7 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 6 décembre 2017 d'un montant nominal de 683,26 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 121.951 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,55 euro, de 1.743 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 8.715 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 275,39 euros.

Faits caractéristiques

Suivant décisions du directoire en date du 28 décembre 2017, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 240.688 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 614.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 3.070.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 337.700 euros.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2017 est fixé à 9.229.177,06 € et il est divisé en 23.527.478 actions.

Mise en place d'un financement par émission d'Obligations à Durée Indéterminée Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes avec BSA attachés (ODIRNANEBSA 2017) d'un montant maximum de 5 M€

Au cours de sa réunion en date du 28 décembre 2017, le directoire de NEOLIFE, sur autorisation du conseil de surveillance et faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 14ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2016 (placement privé), a approuvé le principe d'une émission d'ODIRNANE avec BSA attachés, représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 5.000.000 euros, et a délégué au Président du Directoire tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission de 3 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur, chaque Bon d'Emission donnant accès à 50 ODIRNANE avec BSA attachés.

Il est précisé que l'émission de 7 Bons d'Emission additionnels, donnant chacun accès à 50 ODIRNANE avec BSA attachés, est conditionnée à l'expression d'un vote favorable des actionnaires de NEOLIFE sur une proposition de délégation de compétence en vue de décider ladite émission à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui sera réunie avant le 30 juin 2018.

L'opération pourrait se traduire par un apport maximum de fonds propres de 7.500.000 euros :

- 5.000.000 euros correspondant à la souscription de la totalité des ODIRNANE (soit un prix de souscription égal au montant nominal des ODIRNANE), et
- 2.500.000 euros correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

L'émission d'ODIRNANEBSA a ainsi été conclue le 29 décembre 2017 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund.

Dans ce cadre, NEOLIFE a émis le 29 décembre 2017 3 Bons d'Emission d'ODIRNANE, chaque Bon d'Emission donnant accès à 50 ODIRNANE d'un montant nominal de 10.000 euros chacune, assorties de BSA, au profit de cet Investisseur.

Sur requête de NEOLIFE, l'Investisseur a exercé le 29 décembre 2017 un premier Bon d'Emission composé de 50 ODIRNANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 500.000 euros, constituant la première tranche du programme de financement.

Date de mise en place : 29/12/2017

Durée : Indéterminée

Montant nominal de l'emprunt : 500 000€

Nombre d'ODIRNANE : 50

Nominal d'une ODIRNANE : 10 000€

Taux d'intérêt : Néant

Parité de conversion : voir ci-dessous

Nombre d'action max en cas de conversion : 1 250 000

Principales caractéristiques des ODIRNANE :

Les ODIRNANE auront une valeur nominale de 10.000 euros chacune et seront souscrites à 100% de ladite valeur nominale.

Elles ne porteront pas d'intérêt, seront à durée indéterminée et ne seront remboursables, sauf en cas de remboursement anticipé et dans le cadre du remboursement des ODIRNANE en numéraire, qu'en cas de liquidation de la Société ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de la Société (soit le 1er août 2111, sauf prorogation dans les conditions prévues par la législation applicable).

Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (notamment le retrait de la cote de l'action NEOLIFE, l'annonce d'une prise de contrôle de la Société et la survenance d'un changement défavorable significatif), l'Investisseur pourra

Faits caractéristiques

demander à la Société le remboursement des ODIRNANE non converties, au pair.

Chaque ODIRNANE confèrera à son porteur la faculté, d'obtenir, au choix de la Société :

- (i) l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes, et/ou
- (ii) l'attribution d'un montant en numéraire à hauteur de tout ou partie du montant visé par la notice de conversion.

Si la Société choisit d'attribuer les actions nouvelles et/ou existantes, la parité de conversion sera déterminée par la formule suivante : $N = V_n / P$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuables au porteur d'ODIRNANE,
- « V_n » est la valeur nominale de l'ODIRNANE, soit 10.000 euros,
- « P » est le prix de conversion de l'ODIRNANE, soit 92,5% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société pendant la période de 15 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion (et ne pouvant être inférieur (i) au prix d'émission plancher fixé par la résolution applicable et (ii) au prix de conversion minimum de 0,40 euro prévu dans le contrat).

Si la Société choisit de rembourser les ODIRNANE en numéraire, la parité de conversion sera déterminée selon la formule suivante : $V = (V_n / P) \times C$, où

- « V » est le pourcentage du montant converti visé par le remboursement en numéraire,
- « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société le jour de l'envoi d'une notice de conversion.

Les ODIRNANE, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

Principales caractéristiques des BSA :

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'ODIRNANE auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 50% du montant nominal de la tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des ODIRNANE.

Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (la « Période d'Exercice des BSA »). Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle NEOLIFE (sous réserve d'ajustements éventuels).

Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société (tel que publié par Bloomberg) sur les quinze jours de bourse précédant la date d'envoi par la société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission des ODIRNANE desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant des BSA de la première tranche, le prix d'exercice est de 0,40€.

Les BSA, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 845 852	560 357		2 406 209
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	134 773	133 697	33 397	235 074
Immobilisations incorporelles	1 980 625	694 054	33 397	2 641 283
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	643 739	127 062		770 801
- Installations générales, agencements aménagements divers	48 256	2 800		51 056
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 774	5 180		65 954
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		52 185	36 385	15 800
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	752 768	187 227	36 385	903 610
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 031 583	294 400		4 325 983
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	59 305	10 960	13 199	57 066
Immobilisations financières	4 090 888	305 360	13 199	4 383 049
ACTIF IMMOBILISE	6 824 281	1 186 641	82 981	7 927 941

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	694 054	187 227	305 360	1 186 641
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	694 054	187 227	305 360	1 186 641
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	33 397	36 385		69 782
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			13 199	13 199
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	33 397	36 385	13 199	82 981

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	6	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	558 801	20,00
Total	558 806	

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et développement	1 364 954	5
Frais de recherche	1 364 954	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU NEOCO 69760 LIMONEST	3 284 000	-71 836	100,00	-71 836
SAS TECHLIFE 69760 LIMONEST	613 250	-543 410	89,11	-207 262
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	4 325 983	3 212 164	107 882		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Les titres TECHLIFE ont été dépréciés pour 1 000 K€.

Les titres NEOCO ont été dépréciés pour 114 K€.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	428 769	403 959		832 729
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	80 028	7 610		87 638
Immobilisations incorporelles	508 797	411 570		920 367
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	254 815	109 137		363 952
- Installations générales, agencements aménagements divers	29 506	4 325		33 831
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 826	7 662		55 488
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	332 147	121 124		453 272
ACTIF IMMOBILISE	840 944	532 694		1 373 638

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 271 749 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	57 066		57 066
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	774 176	774 176	
Autres	388 174	388 174	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	52 333	52 333	
Total	1 271 749	1 214 683	57 066
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	50 904
Banque - intérêts courus à recevoir	25
Total	50 929

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 229 177,06 euro décomposé en 23 527 478 titres d'une valeur nominale de 0,39 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	18 719 663	0,39
Titres émis pendant l'exercice	4 807 815	0,39
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	23 527 478	0,39

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
NEXSTAGE 75008 PARIS	31,82	7 486 443,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	6 124	8 257		14 380
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	6 124	8 257		14 380
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		8 257		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	24 232		24 232		
Total	24 232		24 232		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			24 232		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 424 084 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	695 019	695 019		
Autres emprunts obligataires (*)	10 438	10 438		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	30 655	30 655		
- à plus de 1 an à l'origine	1 393 541	302 461	938 580	152 500
Emprunts et dettes financières divers (*)	700 000	700 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 261 335	1 261 335		
Dettes fiscales et sociales	233 862	233 862		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	99 234	99 234		
Produits constatés d'avance				
Total	4 424 084	3 333 004	938 580	152 500
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	669 738			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	713 944			
(**) Dont envers Groupe et associés	45 901			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	267 884
Int.courus s/aut.emp.obligataires	10 438
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	10 888
Banque intérêts courus à payer	1 331
Dettes provis. pr congés à payer	36 087
Personnel - primes et com à payer	12 000
Charges sociales s/congés à payer	15 604
Charges sociales s/primes à payer	53 338
Formation continue	5 484
Taxe d'apprentissage	5 092
Etat - autres charges à payer	2 589
Clients - rrr à accorder	79
Total	420 814

 **Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	52 333		
Total	52 333		

Emprunts existants au 31/12/2017

Emprunts souscrits auprès des établissements bancaires

Emprunts existants au 31 décembre 2017						
Prêteur et objet	Montant nominal en €	Taux (hors assu. et garantie)	Date	Durée (et différé d'amortissement)	Garanties	Solde à rembourser au 31/12/17
HSBC - Filiales	181 870	2,43%	mars-13	60 mois	Nantissement de matériel + garantie BPI	13 085
HSBC - Filiales	21 000	2,35%	oct-14	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	8 342
HSBC - Filiales	39 200	2,35%	oct-14	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	15 573
HSBC - Filiales	26 050	2,35%	janv-15	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	10 876
CE - Filiales	100 000	2,50%	févr-15	48	Garantie BPI 50%	36 565
CE - BFR	250 000	1,40%	janv-17	48	- Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 60%	199 064
HSBC Filiales	219 738	1,60%	janv-17	48	- Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 60%	182 648
BPI - Innovation	500 000	4,52%	mai-15	60 mois (21 mois)	- Garantie invalidité décès de M. Patrick MARCHE - Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement au titre du RSI à hauteur de 40%	450 000
BPI - Innovation	250 000	4,68%	févr-16	96 mois (36 mois)	- Garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt Amortage Investissement à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%	250 000
BPI - Innovation	200 000	4,47%	mars-17	96 mois (36 mois)	- Garantie invalidité décès de M. Patrick MARCHE et Mme Florence Moulin - Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'amortage à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%	200 000
BPI / OSEO	100 000	0,00%	févr-13	31/03/2018	Réalisation des investissements R&D	16 500
					Dettes financières de crédit bail	18 608
Total endettement brut au 31 décembre 2017						1 401 261

Emprunts obligataires

Emprunts obligataires convertibles	Nombre d'obligations	Prix d'émissions en €	Montant de l'émission en €	Taux d'intérêt annuel / PNC	Périodicité de règlement des intérêts	Prix de remboursement en €	Montant total en cas de remboursement (composante dettes) en €	Nombre d'actions en cas de conversion totale	Date d'échéance maximum
OCABSA 29/04/2014	399 436	1,50 €	599 154	6% / 4%	Trimestrielle	1,50 €	599 154	1 198 308	30/04/2018
Prime de non conversion OCABSA 2014							95 865		
Total			599 154				695 019	1 198 308	

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2017
Ventes de marchandises	5 571 135
Produits des activités annexes	124 844
TOTAL	5 695 979

Le chiffre d'affaires provient de la vente d'éléments de construction (principalement des bardages pour le revêtement mural et des lames de terrasse pour les revêtements de sols) produits à partir d'un matériau innovant. Leur reconnaissance en revenu est générée par la livraison des produits.

En outre, la Société comptabilise en chiffre d'affaires la vente de compound (matériau de base des produits) à ses sous-traitants plasturgistes en charge de la phase d'extrusion des profilés. Cette comptabilisation, reflétant la réalité juridique, est reconnue au moment de la livraison des produits.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 30 094 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	-2 884 686	-130 425	-2 754 261
+ Résultat exceptionnel	-6 242	-2 127	-4 115
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-2 890 928	-132 552	-2 758 376
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 2 213 144 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	14 380
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<i>Reprise provision pour charges</i>	24 232
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	38 612
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficit reportables	6 758 044
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	2 213 144
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà	

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Suivi des contrats de financement par obligations :

Le contrat d'OCABSA 2016 n'a pas fait l'objet de nouveau tirage. Au jour de l'arrêté des comptes, il reste une possibilité de tirage de 4 tranches de 20 OC chacune.

Concernant le contrat d'ODIRNANE 2017, les 2èmes et 3èmes tranches de 50 OC chacune ont été appelées respectivement le 12 janvier 2018 et le 12 mars 2018.

Ces 2 contrats font l'objet d'un suivi détaillé sur le site internet investisseurs de la Société.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
Total	15	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Engagements hors-bilan

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 181 870 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 60 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 39 200 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 21 000 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 26 050 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 500 000 euros est garanti par :
 - Un dépôt de 25 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
 - Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 40%,
 - Une garantie du fonds européen d'investissement au titre du RSI à hauteur de 40%,
 - La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE,

- L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant nominal de 100 000 euros est garanti par :
 - Une contre garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50%.

- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :
 - Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
 - Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40%,
 - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%.

- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par :
 - Un dépôt de 10 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
 - Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour amorçage à hauteur de 40%,
 - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%,
 - La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE et de Madame Florence MOULIN,

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 219 738 euros est garanti par :
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 60 %.

 **Engagements hors-bilan**

- L'emprunt souscrit auprès de la banque CE pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 60 %.

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
20110000 - Frais de constitution	10 881,40		10 881,40	10 881,40
20130000 - Frais d'augmentation de capit	907 744,81		907 744,81	874 348,07
20131000 - Frais intro en bourse	122 628,90		122 628,90	122 628,90
28011000 - Amort frais de constitution		10 875,82	-10 875,82	-9 566,46
28013000 - Amort frais augmentation capi		371 710,00	-371 710,00	-194 112,66
28013100 - Amort intro en bourse		99 862,91	-99 862,91	-75 337,13
Frais d'établissement	1 041 255,11	482 448,73	558 806,38	728 842,12
20300000 - Frais de recherche et dévelo	1 364 953,76		1 364 953,76	837 993,67
28030000 - Amortis. frais recherche & dév		350 279,80	-350 279,80	-149 753,15
Frais de recherche et de développement	1 364 953,76	350 279,80	1 014 673,96	688 240,52
20500000 - Concessions brevets et licenc	42 297,30		42 297,30	42 297,30
28050000 - Amortis.concess brevets & lic		42 297,30	-42 297,30	-41 081,05
Concessions, brevets et droits assimilés	42 297,30	42 297,30		1 216,25
Fonds commercial				
20800000 - Autres immobilisat. incorporell	57 704,20		57 704,20	55 669,20
23200000 - Immobilisat. incorporelles en	135 072,15		135 072,15	36 806,76
28080000 - Amortis. autres immobil. incor		45 340,81	-45 340,81	-38 946,68
29320000 - Dépréciations immob. incorp		84 151,00	-84 151,00	
Autres immobilisations incorporelles	192 776,35	129 491,81	63 284,54	53 529,28
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
21540000 - Matériel industriel	684 149,50		684 149,50	561 687,50
21550000 - Outillage industriel	86 651,00		86 651,00	82 051,00
28154000 - Amort materiel industriel		294 243,80	-294 243,80	-202 135,17
28155000 - Amort outillage industriel		69 708,24	-69 708,24	-52 680,03
Installations techniques, matériel et outillag	770 800,50	363 952,04	406 848,46	388 923,30
21810000 - Instal.gales, agenct, aménagt.	51 055,67		51 055,67	48 255,67
21830000 - Matériel de bureau & informati	56 956,29		56 956,29	52 327,76
21840000 - Mobilier	8 997,44		8 997,44	8 445,75
28181000 - Amortis. instal. gales, agenct.		33 831,28	-33 831,28	-29 505,92
28183000 - Amortis. matér.bureau et infor		47 506,14	-47 506,14	-41 168,13
28184000 - Amortis. mobilier		7 982,08	-7 982,08	-6 657,85
Autres immobilisations corporelles	117 009,40	89 319,50	27 689,90	31 697,28
23100000 - Immobilisat. corporelles en co	15 800,00		15 800,00	
Immob. en cours / Avances & acomptes	15 800,00		15 800,00	
Immobilisations financières				
26101000 - Tp techlife	999 640,00		999 640,00	705 240,00
26102000 - Tp neoco	3 326 343,00		3 326 343,00	3 326 343,00
29610000 - Dépréciations titres participat.		1 113 819,00	-1 113 819,00	-316 000,00
Participations et créances rattachées	4 325 983,00	1 113 819,00	3 212 164,00	3 715 583,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
27500000 - Dépôts et cautionnements	57 065,80		57 065,80	46 105,80
27700000 - Actions propres ou parts prop				13 199,31
Autres immobilisations financières	57 065,80		57 065,80	59 305,11
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 927 941,22	2 571 608,18	5 356 333,04	5 667 336,86
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
37000000 - Stocks de marchandises	661 109,77		661 109,77	633 575,00
39700000 - Dépréciations stocks de marc		19 394,65	-19 394,65	-16 730,92
Marchandises	661 109,77	19 394,65	641 715,12	616 844,08
Créances				
41120000 - Clients à 20%	684 307,89		684 307,89	680 974,38
41180000 - Clients intracommunautaires	70 354,85		70 354,85	45,00
41190000 - Clients export	9 157,06		9 157,06	16 886,18
41620000 - Clients douteux 20%	10 356,68		10 356,68	10 356,68
41810000 - Clients - factures à établir				5 055,28
49100000 - Dépréciations comptes clients		8 218,47	-8 218,47	-8 218,47
Clients et comptes rattachés	774 176,48	8 218,47	765 958,01	705 099,05
40100000 - Fournisseurs	5 859,05		5 859,05	21 095,41
40980000 - Fournisseurs - rrr à obtenir	50 904,00		50 904,00	4 190,98
Fournisseurs débiteurs	56 763,05		56 763,05	25 286,39
Personnel				
44400000 - Etat - impôts sur les bénéfices	117 639,00		117 639,00	179 019,00
44410000 - Cice	14 912,03		14 912,03	6 752,22
Etat, Impôts sur les bénéfices	132 551,03		132 551,03	185 771,22
44520000 - Tva due intracommunautaire				0,23
44562000 - Tva déductible s/immobilisatio	7 203,78		7 203,78	9 150,53
44566000 - Tva déductible s/aut.biens et	38 818,73		38 818,73	29 921,69
44571200 - Tva collectee a 20%	640,02		640,02	
44571300 - Tva collectée s/ sous-traitanc				0,08
44583000 - Remboursement de tva dema				3 698,00
44586000 - Tva sur factures non parvenu	44 301,92		44 301,92	22 552,31
44587000 - Tva sur factures à établir	13,25		13,25	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	90 977,70		90 977,70	65 322,84
45110000 - Neoco	107 874,47		107 874,47	3 789,30
45120000 - Techlife	7,60		7,60	
46711930 - Ndf j pinto				800,00
46711940 - Ndf x safar				800,00
46720000 - Fonds bloques pour contrat d				29 083,22
Autres créances	107 882,07		107 882,07	34 472,52
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
51220000 - Hsbc	687 224,70		687 224,70	139 371,55
51230000 - Caisse d'épargne				169 049,33
51880000 - Banque - intérêts courus à rec	24,58		24,58	
Disponibilités	687 249,28		687 249,28	308 420,88
48600000 - Charges constatées d'avance	52 333,11		52 333,11	90 461,54
Charges constatées d'avance	52 333,11		52 333,11	90 461,54
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 563 042,49	27 613,12	2 535 429,37	2 031 678,52
48160000 - Frais d'émission d'emprunts 1	145,36		145,36	728,43
48161000 - Frais emission emp 200 ke	207,70		207,70	1 031,67
48161100 - Frais emission emp 300 ke				1 088,41
48161200 - Frais emission oc 299 ke				4 091,02
48161300 - Frais emission emp 500 ke				503,92
48161400 - Frais emission obsa 599 ke	2 542,96		2 542,96	10 277,83
48161500 - Frais emission emp bpi 500 k	1 478,99		1 478,99	1 652,66
48161600 - Frais emission emprunt hsbc	2 760,94		2 760,94	


Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
48161700 - Frais emission emprunt ce 25	3 176,33		3 176,33	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 312,28		10 312,28	19 373,94
16900000 - Primes de rembourst des obli				11 572,57
16910000 - Prime remboursement obsa	7 890,09		7 890,09	31 856,25
Prime de remboursement des obligations	7 890,09		7 890,09	43 428,82
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	18 202,37		18 202,37	62 802,76
TOTAL ACTIF	10 509 186,08	2 599 221,30	7 909 964,78	7 761 818,14

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	9 229 177,06	7 344 513,59
Capital social ou individuel	9 229 177,06	7 344 513,59
10410000 - Primes d'émission	895 302,29	589 857,62
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	895 302,29	589 857,62
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
10620000 - Réserves indisponibles	390 000,00	390 000,00
Réserves réglementées	390 000,00	390 000,00
Autres réserves		
11900000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-4 284 603,09	-4 860 884,15
Report à nouveau	-4 284 603,09	-4 860 884,15
Résultat de l'exercice	-2 758 375,88	576 281,06
Subventions d'investissement		
14500000 - Amortissements dérogatoires	14 380,24	6 123,64
Provisions réglementées	14 380,24	6 123,64
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 485 880,62	4 045 891,76
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
15115000 - Provisions pour charges		24 232,00
Provisions pour risques		24 232,00
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		24 232,00
16110000 - Emprunt obligataire convertible		299 999,40
16110100 - Prime de non conversion oc		47 999,90
16120000 - Emprunt obligataire bsa	599 154,00	599 154,00
16120100 - Prime de non conversion obsa	95 864,64	95 864,64
Emprunts obligataires convertibles	695 018,64	1 043 017,94
16883000 - Int.courus s/aut.emp.obligataires	10 438,35	11 169,00
Autres emprunts obligataires	10 438,35	11 169,00
16411000 - Pret oseo 100k€	16 500,00	46 500,00
16412000 - Pret hsbc 182k€	13 085,04	51 611,27
16413000 - Pret hsbc 300k€		64 834,14
16414000 - Pret ce 500k€		43 692,01
16415000 - Pret hsbc 39k€	15 572,77	23 423,84
16416000 - Pret hsbc 21 ke	8 342,49	12 548,45
16417000 - Pret hsbc 30 ke	10 876,22	16 125,79
16418000 - Pret ce 25 ke		8 517,15
16419000 - Pret ce 100k€	36 564,56	61 606,85
16420000 - Pret bpi 500k€	450 000,00	500 000,00
16421000 - Pret bpi 250k€	250 000,00	250 000,00
16422000 - Prêt hsbc 220k€ filiere	182 647,53	
16423000 - Emprunt ce 250k€	199 064,23	
16424000 - Emprunt bpi 200k€	200 000,00	
16884000 - Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	10 888,24	9 096,05
Emprunts	1 393 541,08	1 087 955,55
51230000 - Caisse d'épargne	29 323,87	
51860000 - Banque intérêts courus à payer	1 330,90	592,23
Découverts et concours bancaires	30 654,77	592,23
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 424 195,85	1 088 547,78
16760000 - Emprunts à conditions particulières	700 000,00	190 000,00

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Emprunts et dettes financières diverses	700 000,00	190 000,00
45517000 - Associés - comptes courants (mt)	0,70	0,70
45640000 - Associés - versements anticipés	45 900,00	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	45 900,70	0,70
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
40100000 - Fournisseurs	993 451,67	902 447,38
40810000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	267 883,59	157 144,49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 261 335,26	1 059 591,87
42110000 - Personnel - rémunérations dues	46 298,54	52 638,44
42820000 - Dettes provis. pr congés à payer	36 086,60	21 018,67
42860000 - Personnel - primes et com à payer	12 000,00	5 700,00
<i>Personnel</i>	94 385,14	79 357,11
43100000 - Sécurité sociale	29 431,51	32 252,81
43732000 - Caisse retraite	8 820,64	10 458,74
43760000 - Apicil mutuelle	7 406,58	7 062,86
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	15 603,51	9 040,81
43860000 - Charges sociales s/primes à payer	53 338,32	50 017,32
43867300 - Formation continue	5 483,68	4 400,83
43867500 - Taxe d'apprentissage	5 091,99	5 441,03
<i>Organismes sociaux</i>	125 176,23	118 674,40
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
44551000 - Tva à décaisser	3 228,00	
44566300 - Tva ded s/ sous-traitance		0,08
44566900 - Tva ded s/aic		0,23
44571200 - Tva collectee a 20%		0,04
44586500 - Tva sur avoirs à recevoir	8 484,00	
44587000 - Tva sur factures à établir		842,55
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	11 712,00	842,90
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
44860000 - Etat - autres charges à payer	2 589,00	418,50
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 589,00	418,50
Dettes fiscales et sociales	233 862,37	199 292,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
41120000 - Clients à 20%	46 775,65	99 808,34
41180000 - Clients intracommunautaires	6 363,54	151,52
41980000 - Clients - rrr à accorder	79,48	
46711000 - Ndf b voisin	25,00	25,00
46711200 - Ndf f moulin	47,00	47,00
46711400 - Ndf p marche taxi	42,32	42,32
Autres dettes	53 332,99	100 074,18
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 424 084,16	3 691 694,38
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	7 909 964,78	7 761 818,14

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
70712000 - Ventes compound 20 %	2 054 024,47	1 220 291,04	833 733,43	68,32
70722200 - Ventes bardages 20%	2 201 992,95	1 335 164,58	866 828,37	64,92
70722208 - Ventes bardages techlife	8 131,51	114 285,82	-106 154,31	-92,88
70722210 - Ventes terrasses 20%	293 990,23	175 373,64	118 616,59	67,64
70722218 - Ventes terrasses techlife	106 980,12	333 679,10	-226 698,98	-67,94
70722220 - Ventes accessoires 20%	179 765,41	42 342,57	137 422,84	324,55
70722221 - Ventes frais depalettisation 20	15 183,00	8 942,37	6 240,63	69,79
70722228 - Ventes accessoires techlife	6 587,12	24 810,24	-18 223,12	-73,45
70722800 - Ventes bardages intracomm	342 801,68	94 008,14	248 793,54	264,65
70722810 - Vente terrasses intracom	71 952,73	6 631,72	65 321,01	984,98
70722820 - Ventes accessoires intracom	67 419,57	4 484,89	62 934,68	NS
70722830 - Ventes frais depalettisation int	480,00	560,00	-80,00	-14,29
70722900 - Ventes bardages export	113 190,31	55 154,76	58 035,55	105,22
70722910 - Ventes terrasses export	28 347,17	13 999,07	14 348,10	102,49
70722920 - Ventes accessoires export	14 834,11	2 522,64	12 311,47	488,04
70722930 - Ventes frais depalettisation ex	400,00	160,00	240,00	150,00
70723000 - Ventes persiennes 20%	62 011,27	70 323,35	-8 312,08	-11,82
70723018 - Ventes persiennes a techlife	3 043,02		3 043,02	
Ventes de marchandises	5 571 134,67	3 502 733,93	2 068 400,74	59,05
70800000 - Produits des activités annexe		1 724,00	-1 724,00	-100,00
70852000 - Port facture 20%	98 189,25	56 046,74	42 142,51	75,19
70852008 - Port facture techlife		371,00	-371,00	-100,00
70858000 - Port facture intracom	15 245,00	10 276,00	4 969,00	48,36
70859000 - Port facture export	12 101,13	3 751,00	8 350,13	222,61
70860100 - Refacturation loyer techlife		2 000,00	-2 000,00	-100,00
70860300 - Refacturation location vehicul	-500,00	2 666,67	-3 166,67	-118,75
70860400 - Refacturation assurance techl		4 212,73	-4 212,73	-100,00
70910000 - R.r.r.accordés s/vtes prod. fini	-191,29		-191,29	
Production vendue	124 844,09	81 048,14	43 795,95	54,04
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
72100000 - Production immobilisée incorp	526 960,09	512 950,83	14 009,26	2,73
75800000 - Produits divers gestion coura	-3 401,71	74,84	-3 476,55	NS
78150000 - Repris.s/provis.risques & char	24 232,00		24 232,00	
78173000 - Repris.s/prov.dépréc. stocks	16 730,92		16 730,92	
79100000 - Transfert de charges d'exploit	14 598,77	4 037,77	10 561,00	261,56
79140000 - Transfert charges de personn	8 000,00	13 111,18	-5 111,18	-38,98
79150000 - Retenue avantage en nature	5 700,32	19 061,71	-13 361,39	-70,10
Autres produits	592 820,39	549 236,33	43 584,06	7,94
Total	6 288 799,15	4 133 018,40	2 155 780,75	52,16
CONSOMMATION M/SES & MAT				
60710000 - Achats compound france	201 603,62	923 689,36	-722 085,74	-78,17
60710001 - Achats coupound intracom	1 539 297,48	67 232,16	1 472 065,32	NS
60730000 - Achats bardage	2 222 108,35	1 259 764,67	962 343,68	76,39
60731000 - Achats terrasses	143 039,72	211 957,74	-68 918,02	-32,51
60731200 - Achats terrasses intracomm	198 417,48	254 100,21	-55 682,73	-21,91
60732000 - Achats persiennes	51 374,74	47 340,15	4 034,59	8,52
60760000 - Achats cavaliers+accessoires	191 963,54	101 885,01	90 078,53	88,41
60760800 - Accessoires de techlife		379,00	-379,00	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Achats de marchandises	4 547 804,93	2 866 348,30	1 681 456,63	58,66
60370000 - Variat. stocks marchandises	-27 534,77	-84 567,87	57 033,10	-67,44
Variation de stock (m/ses)	-27 534,77	-84 567,87	57 033,10	-67,44
60260000 - Achats emballages	15 188,00	5 284,91	9 903,09	187,38
Achats de m.p. & aut.approv.	15 188,00	5 284,91	9 903,09	187,38
Variation de stock (m.p.)				
60400000 - Frais de logistique et stockag	130 729,29	109 781,92	20 947,37	19,08
60450000 - Sous-traitance pose	21 296,09		21 296,09	
60480000 - Prestations techlife	6 510,00	53 049,86	-46 539,86	-87,73
60490000 - Prestations divers	42 121,95	46 501,95	-4 380,00	-9,42
60611000 - Fournitures électricité	725,53	576,21	149,32	25,91
60614000 - Fournitures carburant	15 998,95	11 394,58	4 604,37	40,41
60626000 - Emballages	1 165,00		1 165,00	
60630000 - Achats de petit équipement	3 394,78	4 331,26	-936,48	-21,62
60640000 - Achats fournitures administrat	8 675,00	4 867,93	3 807,07	78,21
60680000 - Vêtements de travail	39,50		39,50	
61321000 - Location celtic park	34 346,04	34 018,05	327,99	0,96
61322000 - Location bureau axel one	5 760,00		5 760,00	
61351000 - Locations copieur locam	1 826,24	2 379,36	-553,12	-23,25
61352100 - Loc v40 cw-019-yr		4 242,24	-4 242,24	-100,00
61352101 - Loc v40 cx-294-ea		4 556,91	-4 556,91	-100,00
61352102 - Loc v40 df-808-rp	2 908,71	6 477,90	-3 569,19	-55,10
61352103 - Loc v40 df-513-rp	2 908,71	6 477,90	-3 569,19	-55,10
61352104 - Loc v40 df-154-yn	3 169,25	6 606,73	-3 437,48	-52,03
61352105 - Loc v40 dh377fq	3 576,45	6 177,82	-2 601,37	-42,11
61352106 - Loc v40 dm-890-nc	5 930,76	5 930,76		
61352107 - Loc v40 dm-900-nc	5 930,76	5 930,76		
61352108 - Loc passat dz-778-cd	6 238,19	5 802,16	436,03	7,51
61352110 - Loc c3 vu eh-962-fv	3 358,72		3 358,72	
61352111 - Loc 3008 vp eh-077-yk	5 738,71		5 738,71	
61352112 - Loc kadjar vp em 797 ba	3 292,18		3 292,18	
61352113 - Loc kadjar vp em-008-mv	3 159,84		3 159,84	
61352114 - Loc kadjar en-477-kq	2 018,32		2 018,32	
61352300 - Loc ponctuelles vehicules co		1 552,99	-1 552,99	-100,00
61352400 - Loc ponctuelles vehicule	372,24	1 714,41	-1 342,17	-78,29
61353000 - Locations dropbox aic	1 569,57	1 707,14	-137,57	-8,06
61354000 - Dat bim about support bonco	-1 070,00	8 740,00	-9 810,00	-112,24
61400000 - Charges locatives & coproprié	7 010,28	6 380,00	630,28	9,88
61520000 - Entretien immobilier	2 235,56	1 740,00	495,56	28,48
61550000 - Entretien sur biens mobiliers	1 179,57	636,69	542,88	85,27
61552000 - Entretien du matériel de trans	6 166,23	6 745,37	-579,14	-8,59
61560000 - Maintenance	15 793,15	17 693,64	-1 900,49	-10,74
61561000 - Maintenance logiciel sage	6 636,45	6 410,16	226,29	3,53
61562000 - Maintenance site web	400,00	1 000,00	-600,00	-60,00
61600000 - Primes d'assurance	3 675,00	3 591,88	83,12	2,31
61610000 - Assurances multirisques	2 191,81	1 087,24	1 104,57	101,59
61640000 - Assurance responsabilité civil	42 258,08	47 796,12	-5 538,04	-11,59
61650000 - Insolvabilité clients	13 368,63	11 897,62	1 471,01	12,36
61660000 - Assurances véhicules	23 139,10	8 884,76	14 254,34	160,44
61670000 - Assurance prêt hsbc	132,77	280,77	-148,00	-52,71
61680000 - Autres assurances	1 955,76	1 249,36	706,40	56,54
61700000 - Etudes et recherches	244 328,35	161 597,06	82 731,29	51,20

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
61712000 - Etudes et recherches intraco	49 700,55		49 700,55	
61810000 - Documentation générale	135,01	440,49	-305,48	-69,35
61830000 - Documentation technique	2 685,93	4 403,00	-1 717,07	-39,00
62220000 - Commissions et court. sur ve	27 248,24	4 884,58	22 363,66	457,84
62261000 - Honoraires conseil juridique	34 716,45	30 486,89	4 229,56	13,87
62262000 - Honoraires expert comptable	18 051,00	18 498,00	-447,00	-2,42
62262100 - Honoraires social	4 359,60	3 828,65	530,95	13,87
62263000 - Honoraires comm. aux compt	30 094,00	31 597,81	-1 503,81	-4,76
62264000 - Honoraires germain moreau		549,00	-549,00	-100,00
62266000 - Honoraires divers	32 265,53	24 959,74	7 305,79	29,27
62267000 - Honoraires de recrutement		23 100,00	-23 100,00	-100,00
62268000 - Honoraires pm	240 000,00	240 000,00		
62269000 - Honoraires bourse	119 128,21	25 516,67	93 611,54	366,86
62270000 - Frais d'actes et contentieux	6 876,75	7 917,11	-1 040,36	-13,14
62275000 - Frais assurance crédit	3 691,63	1 640,98	2 050,65	124,96
62281000 - Honoraires dvlpt international		2 526,00	-2 526,00	-100,00
62300000 - Publicité	6 545,92	4 185,00	2 360,92	56,41
62310000 - Annonces et insertions	2 516,20	6 042,91	-3 526,71	-58,36
62320000 - Echantillons	3 587,11		3 587,11	
62330000 - Foires et expositions	28 647,83	24 393,10	4 254,73	17,44
62340000 - Cadeaux à la clientèle	3 151,19	889,95	2 261,24	254,09
62340008 - Cadeaux à la clientèle techlife	1 680,00		1 680,00	
62360000 - Catalogues et imprimés	14 888,30	7 412,32	7 475,98	100,86
62380000 - Divers (pourboires, dons cour	30,00	30,00		
62410000 - Transports sur achats	34 210,05	48 974,90	-14 764,85	-30,15
62420000 - Transports sur ventes	137 380,51	81 029,02	56 351,49	69,54
62420500 - Transport s/ échantillons	10 550,53	8 172,94	2 377,59	29,09
62420600 - Transport s/compound		3 691,28	-3 691,28	-100,00
62420700 - Transport s/ maquette		239,80	-239,80	-100,00
62480000 - Transports divers	1 469,78	1 845,50	-375,72	-20,36
62510000 - Voyages et déplacements	119 350,35	139 859,23	-20 508,88	-14,66
62530000 - Forfait kilométriques	5 082,22	5 335,26	-253,04	-4,74
62570000 - Réceptions	12 221,77	29 435,56	-17 213,79	-58,48
62610000 - Frais postaux	2 587,19	3 618,48	-1 031,29	-28,50
62621000 - Telephone fixe + internet	6 834,42	6 630,03	204,39	3,08
62622000 - Telephone portable	11 760,27	13 825,31	-2 065,04	-14,94
62700000 - Services bancaires		1 047,79	-1 047,79	-100,00
62720000 - Commissions sur emprunts	800,00	600,00	200,00	33,33
62780000 - Prestations de services banca	9 319,11	5 578,97	3 740,14	67,04
62810000 - Cotisations diverses	6 835,00	4 424,49	2 410,51	54,48
Autres achats & charges externes	1 680 562,17	1 427 420,27	253 141,90	17,73
Total	6 216 020,33	4 214 485,61	2 001 534,72	47,49
MARGE SUR M/SES & MAT	72 778,82	-81 467,21	154 246,03	-189,34
CHARGES				
63330000 - Formation continue (organism	5 619,92	4 197,84	1 422,08	33,88
63350000 - Taxe d'apprentissage (verst li	5 200,96	5 441,03	-240,07	-4,41
63511000 - Contribut° économique territ	837,00	564,00	273,00	48,40
63512000 - Taxes foncières	5 320,50	5 398,84	-78,34	-1,45
63514000 - Taxes sur les véhicules sociét	2 170,50	2 119,50	51,00	2,41

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
63543000 - Cartes grises	25,08		25,08	
Impôts, taxes et vers. assim.	19 173,96	17 721,21	1 452,75	8,20
64110000 - Salaires appointements	764 384,02	800 151,78	-35 767,76	-4,47
64110001 - Salaires stagiaires	3 324,00		3 324,00	
64120000 - Congés payés	15 067,93	-6 449,59	21 517,52	-333,63
64130000 - Primes et gratifications	44 925,56	-1 405,00	46 330,56	NS
64140000 - Indemnités et avantages diver	18 998,64	16 072,55	2 926,09	18,21
64141000 - Indemnités rupture conventio		5 000,00	-5 000,00	-100,00
Salaires et Traitements	846 700,15	813 369,74	33 330,41	4,10
64510000 - Cotisations à l'urssaf	247 830,30	242 354,49	5 475,81	2,26
64532000 - Cotisations retraites (salariés)	74 124,36	77 376,28	-3 251,92	-4,20
64550000 - Chges/conges payes	6 562,70	-2 886,18	9 448,88	-327,38
64551000 - Chges/primes a payer	3 321,00	-866,00	4 187,00	-483,49
64572000 - Mutuelle	18 622,34	15 548,87	3 073,47	19,77
64750000 - Médecine du travail et pharm	1 346,40	1 014,80	331,60	32,68
64800000 - Autres charges de personnel	353,89	3 460,86	-3 106,97	-89,77
64900000 - Crédit d'impôt compétitivité en	-14 912,03	-6 752,22	-8 159,81	120,85
Charges sociales	337 248,96	329 250,90	7 998,06	2,43
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpo	411 569,51	285 345,51	126 224,00	44,24
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corpore	121 124,44	104 160,18	16 964,26	16,29
68120000 - Dot. amort. ch. exploit. à répa	16 813,14	15 647,96	1 165,18	7,45
68150000 - Dot. prov. risques & ch. exploi		24 232,00	-24 232,00	-100,00
68161000 - Dot. prov. s/immobil. incorpor	84 151,00		84 151,00	
68173000 - Dot. prov. dépréc. stocks en-c	19 394,65	11 730,92	7 663,73	65,33
68174000 - Dot. prov. dépréc. créances cl		4 710,81	-4 710,81	-100,00
Amortissements et provisions	653 052,74	445 827,38	207 225,36	46,48
65100000 - Redevances pour brevets, lic	140 000,00	93 993,70	46 006,30	48,95
65400000 - Pertes s/créances irrécouvrab	764,99		764,99	
65800000 - Charges diverses gestion cou	1 712,71	28,96	1 683,75	NS
Autres charges	142 477,70	94 022,66	48 455,04	51,54
Total	1 998 653,51	1 700 191,89	298 461,62	17,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 925 874,69	-1 781 659,10	-144 215,59	8,09
76500000 - Escomptes obtenus		2 658,52	-2 658,52	-100,00
76800000 - Autres produits financiers	252,59	1 776,84	-1 524,25	-85,78
Produits financiers	252,59	4 435,36	-4 182,77	-94,31
66116100 - Interets pret hsbc 182kÇ	749,23	1 673,45	-924,22	-55,23
66116200 - Interets pret hsbc 300kÇ	592,03	2 351,87	-1 759,84	-74,83
66116300 - Interets pret ce 500kÇ	276,10	4 870,72	-4 594,62	-94,33
66116400 - Interets pret hsbc 39.2kÇ	453,44	670,87	-217,43	-32,41
66116500 - Interets pret hsbc 21kÇ	242,90	340,68	-97,78	-28,70
66116600 - Interets pret hsbc 29.8k€	314,06	424,26	-110,20	-25,97
66116700 - Interets pret ce 25kÇ	101,78	274,26	-172,48	-62,89
66118000 - Interet pret ce 100k€	1 225,49	1 829,78	-604,29	-33,03
66119000 - Int pret bpi 500 ke	21 752,50	22 600,00	-847,50	-3,75
66119100 - Int pret bpi 250 k€	11 700,00	11 082,50	617,50	5,57
66119200 - Intérêts pret hsbc 220k€	2 383,56		2 383,56	
66119300 - Intérêts pret bpi 200k€	7 212,56		7 212,56	
66119400 - Intérêts prêt ce 250k€	2 887,74		2 887,74	
66160000 - Intérêts bancaires /cptes cour	734,04	1 591,87	-857,83	-53,89

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
66168100 - Interets oc 299 ke	17 309,64	17 145,10	164,54	0,96
66168200 - Interets obsa 599 ke	34 117,62	36 721,64	-2 604,02	-7,09
66500000 - Escomptes accordés		2 242,69	-2 242,69	-100,00
66600000 - Pertes de change		112,00	-112,00	-100,00
66700000 - Charges sur cession de v.m.p	8 741,65	7 717,47	1 024,18	13,27
68610000 - Dot. prov. amort.primo rembo	35 538,73	35 966,14	-427,41	-1,19
68662000 - Dot. prov. dépréc. immob. fina	797 819,00	316 000,00	481 819,00	152,47
Charges financières	944 152,07	463 615,30	480 536,77	103,65
Résultat financier	-943 899,48	-459 179,94	-484 719,54	105,56
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	-2 869 774,17	-2 240 839,04	-628 935,13	28,07
77180000 - Autres produits except. de ge	1 650,00	913,20	736,80	80,68
77200000 - Produits des exercices antérie	1 281,56		1 281,56	
77520000 - Prod cessions actifs - immo c		3 284 000,00	-3 284 000,00	-100,00
Produits exceptionnels	2 931,56	3 284 913,20	-3 281 981,64	-99,91
67120000 - Pénalités et amendes	139,20	705,40	-566,20	-80,27
67180000 - Autres charges except. de ge	340,00	773,00	-433,00	-56,02
67200000 - Charges sur exercices antérie	437,47		437,47	
67500000 - Valeurs compt. éléments actif		639 210,06	-639 210,06	-100,00
68725000 - Dot. amortissements déroгато	8 256,60	6 123,64	2 132,96	34,83
Charges exceptionnelles	9 173,27	646 812,10	-637 638,83	-98,58
Résultat exceptionnel	-6 241,71	2 638 101,10	-2 644 342,81	-100,24
Participation des salariés				
69510000 - Impôts sur bénéfices dus en fr	-117 640,00	-179 019,00	61 379,00	-34,29
Impôts sur les bénéfices	-117 640,00	-179 019,00	61 379,00	-34,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 758 375,88	576 281,06	-3 334 656,94	-578,65

Documents fiscaux

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 041 255	AC	482 448	558 806
		Frais de développement *	CX	1 364 953	CQ	350 279	1 014 673
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	42 297	AG	42 297	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	192 776	AK	129 491	63 284
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	770 800	AS	363 952	406 848
		Autres immobilisations corporelles	AT	117 009	AU	89 319	27 689
		Immobilisations en cours	AV	15 800	AW		15 800
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	4 325 983	CV	1 113 819	3 212 164
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	57 065	BI		57 065
	TOTAL (II)		BJ	7 927 941	BK	2 571 608	5 356 333
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	661 109	BU	19 394	641 715
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	774 176	BY	8 218	765 958
		Autres créances (3)	BZ	388 173	CA		388 173
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	687 249	CG		687 249	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	52 333	CI		52 333	
	TOTAL (III)	CJ	2 563 042	CK	27 613	2 535 429	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	10 312			10 312	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	7 890			7 890	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	10 509 186	IA	2 599 221	7 909 964	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		SA NEOLIFE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 229 177)	DA	9 229 177		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	895 302		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	390 000		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(4 284 603)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 758 375)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	14 380		
		TOTAL (I)	DL	3 485 880	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	695 018		
	Autres emprunts obligataires	DT	10 438		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 424 195		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	745 900		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 261 335		
	Dettes fiscales et sociales	DY	233 862		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	53 332			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC	4 424 084	
	Ecarts de conversion passif*		ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 909 964	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 333 003			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	30 654			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE							Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	4 931 709	FB	639 425	FC	5 571 134	
	Production vendue	biens *	FD	(191)	FE		FF	(191)	
		services *	FG	97 689	FH	27 346	FI	125 035	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	5 029 207	FK	666 771	FL	5 695 978	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN	526 960	
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	69 262	
	Autres produits (1) (11)						FQ	(3 401)	
							FR	Total des produits d'exploitation (2) (I)	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 547 804	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(27 534)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	15 188	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 680 562	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	19 173	
	Salaires et traitements*						FY	846 700	
	Charges sociales (10)						FZ	337 248	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	549 507	
			- dotations aux provisions*				GB	84 151	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	19 394
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	142 477	
						GF	Total des charges d'exploitation (4) (II)		
						GG	(1 925 874)		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	252
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
							GP	Total des produits financiers (V)	
								GQ	252
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GR	833 357
	Intérêts et charges assimilées (6)							GS	102 052
	Différences négatives de change							GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GU	8 741
								GV	Total des charges financières (VI)
								GW	944 152
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									(943 899)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									(2 869 774)

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 931	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 931	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	916	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	8 256	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	9 173	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(6 241)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(117 640)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	6 291 983	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	9 050 359	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(2 758 375)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	(844)
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	28 299
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	140 000	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			139		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			777		
Amortissements dérogatoires			8 256		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				2 931	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	
Achats de marchandises			(844)		

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ	1 845 852		D8			D9	560 356
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	134 773		KE			KF	133 697
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP			KQ			KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	643 738		KT			KU	127 062
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	48 255		KW			KX	2 800
		Matériel de transport*			KY			KZ			LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	60 773		LC			LD	5 180
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ	52 185
	Avances et acomptes				LK			LL			LM	
	TOTAL III				LN	752 767		LO			LP	187 227
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T	
	Autres participations				8U	4 031 583		8V			8W	294 400
	Autres titres immobilisés				IP			IR			IS	
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	59 305		IU			IV	10 960
	TOTAL IV				LQ	4 090 888		LR			LS	305 360
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	6 824 281		ØH			ØJ	1 186 641	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
						1		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN			CØ	2 406 208		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO	33 396		LV	235 073		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB		
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS			MG			MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	770 800		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU			MM	51 055		MN		
		Matériel de transport		IV			MP			MQ		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS	65 953		MT			
	Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY	36 385		MZ	15 800		NA	
Avances et acomptes				NC			ND			NE		
TOTAL III				IY	36 385		NG	903 609		NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7	
	Autres participations				IØ			ØX	4 325 983		ØY	
	Autres titres immobilisés				II			2B			2C	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	13 199		2E	57 065		2F	
	TOTAL IV				I3	13 199		NJ	4 383 048		NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	69 781		ØK	13 199		ØL	7 927 941	

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	428 769	EL	403 959	EM		EN	832 728
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	80 027	PF	7 610	PG		PH	87 638
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	254 815	QA	109 136	QB		QC	363 952
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	29 505	QE	4 325	QF		QG	33 831
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	47 825	QM	7 662	QN		QO	55 488
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	332 147	QV	121 124	QW		QX	453 271
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	840 944	ØP	532 693	ØQ		ØR	1 373 638

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL	8 256					NM						NO	8 256
Total général (I+II+III+IV)	NP	8 256	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	8 256
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	8 256		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	8 256	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		19 373		7 751		Z9	16 813	Z8	10 312
Primes de remboursement des obligations		43 428				SP	35 538	SR	7 890

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 6 123	TM 8 256	TN	TO 14 380
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z 6 123	TS 8 256	TT	TU 14 380	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 24 232	5W	5X 24 232	5Y
	TOTAL II	5Z 24 232	TV	TW 24 232	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B 84 151	6C	6D 84 151
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U 316 000	9V 797 819	9W	9X 1 113 819
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N 16 730	6P 19 394	6R 16 730	6S 19 394
	Sur comptes clients	6T 8 218	6U	6V	6W 8 218
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 340 949	TY 901 364	TZ 16 730	UA 1 225 583
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 371 305	UB 909 621	UC 40 962	UD 1 239 963
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE 103 545	UF 40 962		
	- financières	UG 797 819	UH		
	- exceptionnelles	UJ 8 256	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	57 065	UV		UW	57 065			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 356		10 356					
	Autres créances clients		UX	763 819		763 819					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	132 551		132 551				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	90 977		90 977				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	107 882		107 882					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	56 763		56 763					
	Charges constatées d'avance		VS	52 333		52 333					
	TOTAUX			VT	1 271 749	VU	1 214 683	VV	57 065		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	695 018		695 018						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	10 438		10 438						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	30 654		30 654					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 393 541		302 460		938 580		152 500	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	700 000		700 000						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 261 335		1 261 335						
Personnel et comptes rattachés		8C	94 385		94 385						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	125 176		125 176						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	11 712		11 712					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 589		2 589					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	45 900		45 900						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	53 332		53 332						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	4 424 084	VZ	3 333 003	938 580		152 500		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	669 738	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	713 944	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : <u>SA NEOLIFE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31/12/2017</u>			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		7 558		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		2 170		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		139		
	Amendes et pénalités		WJ		139		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						797 819		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						
					- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
								TOTAL I		807 686	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
			- imposées au taux de 0 %								
			- imposées au taux de 19%								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
			- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										
	Majoration d'amortissement*										
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		132 552	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		2 915 159	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI			
						déficit (II moins I)				2 107 473	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				XO 2 107 473	

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	4 650 570	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	4 650 570	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	2 107 473	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	6 758 043	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	51 691	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
PRC quote part situation nette	8X	8Y	24 232
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	24 232
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	(4 860 884)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB				
						- Autres réserves		ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	576 281		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I		ØF	(4 284 603)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	(4 284 603)			
						ZH	(4 284 603)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7				YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	200 657				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	90 663			XQ	98 044				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	157 303				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	359 128				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	6 835			ST	865 428				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 680 562				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	837				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS				9Z	18 336				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	19 173				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	1 424 916				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 260 508				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						ØB	822 008				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL	
					Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO	
					Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					797 819
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						(797 819)	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA NEOLIFE

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I		Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		5 695 978	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
	TOTAL 1	OX	5 695 978	
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	(3 401)	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		526 960	
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD		27 534	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		14 598	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	TOTAL 2	OM	565 691	
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON		4 563 837	
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		1 589 527	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		372	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		142 477	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante	OY			
	TOTAL 3	OJ	6 296 214	
IV		Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(34 543)	
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		5 695 978	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		15	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR		/ / / / / / / / / /	
VI		Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	YP		15	
Dont apprentis	YF			
Dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA NEOLIFE

ADRESSE (voie) 304 route Nationale 6

CODE POSTAL 69760

VILLE LIMONEST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 486 443

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination NEXSTAGE

N° SIREN (si société établie en France) 442666830 % de détention 31.82 Nb de parts ou actions 7 486 443

Adresse : N° 19 Voie Avenue Georges V

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA NEOLIFE

ADRESSE (voie) 304 route Nationale 6

CODE POSTAL 69760 VILLE LIMONEST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SASU Dénomination NEOCO

N° SIREN (si société établie en France) 819454257 % de détention 100.00

Adresse : N° 304 Voie route Nationale 6

Code Postal 69760 Commune LIMONEST Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination TECHLIFE

N° SIREN (si société établie en France) 801787284 % de détention 89.11

Adresse : N° 304 Voie route Nationale 6

Code Postal 69760 Commune LIMONEST Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2018**

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case				<input type="checkbox"/>
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case				<input type="checkbox"/>
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SA NEOLIFE	
SIRET	7 5 3 0 3 0 7 9 0 0 0 0 2 0
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
304 route Nationale 6	
69760 LIMONEST	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Travaux de menuiserie bois et PVC
	Si vous avez changé d'activité, cocher la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit 2 107 473
	Bénéfice imposable à 15 %	0	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0% art. 238 <i>quindecies</i>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, Télécopie - du professionnel de l'expertise comptable : <u>SAS ORIAL</u> <u>12-15 quai du commerce 69336 LYON CEDEX 09</u>	Visa : CGA <input type="checkbox"/> Tél : <u>04 78 43 45 55</u> Tél : Tél : N° d'agrément de l'AA : <input type="text"/>
---	--

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2018

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SA NEOLIFE

du 01/01/2017

Adresse 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MADAME Moulin Florence Directrice Marketing	25, avenue de l'Hippodrome 69890 La Tour de Salvagny
2	MONSIEUR Marin Laflèche Sébastien Directeur Administratif et financier	3, chemin de Ronde 69570 Dardilly
3	MONSIEUR Andre Patrick Directeur Industriel	706, route de la Buisse 38500 Coublevie
4	MONSIEUR TAILLAND Franck Responsable commercial	71, rue Ney 69006 LYON
5	MONSIEUR GRONDIN Dominique Responsable commercial Europe	129, avenue Thiers 69006 LYON
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	113 090		3 465	116 555	11 179			127 734
2	95 344		300	95 644	30 451			126 095
3	72 155		2 787	74 942	4 998			79 940
4	61 901		3 364	65 265	10 354			75 619
5	55 338		2 564	57 902	8 914			66 816
6								
7								
8								
9								
10								
**	397 828		12 480	410 308	65 896			476 204

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	4 831
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	12 221
Total	17 052

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	493 256	- de l'exercice 2017.. ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	532 793	- de l'exercice précédent ⑩

Nom et qualité du signataire
MARCHE Patrick
Président du conseil d'administration

À LIMONEST, le 07/03/2018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SA NEOLIFE
 753030790 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	14 912

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	213 029
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	117 640

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

N° 2069-A-SD
Dépenses engagées
au titre de 2017

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
Adresse du principal établissement 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST			Ancienne adresse en cas de changement	
Exercice ouvert le ¹	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	
Activités	G1	Code NACE	SIREN	

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	<input type="checkbox"/>
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N-1	AZ	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité (cf notice)					
• PME au sens communautaire*	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) AUT					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	5 695 978						
• Nombre de salariés	CZ	15		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	10		
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sixies A du CGI)*		GZ	<input type="checkbox"/>

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2017	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	223 552
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6	111 776

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	335 328
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	335 328
DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNÉE CIVILE 2017	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , avec un lien de dépendance :	15a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	16a	25 306
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	25 306
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	
	en France :	
à l'étranger ⁴ :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	25 306

² Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

³ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁴ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))</i>	24	25 306
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	10 025 306
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	25 306

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNÉE CIVILE 2017
Montant des dépenses de recherche (ligne 14+ ligne 26)	27	360 634
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	31 500
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	392 134
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	392 134
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	

⁵ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	392 134
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁸	41	117 640
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	117 640
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de <i>minimis</i> accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de <i>minimis</i>	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	117 640
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50 %] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a – 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a – ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € – montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉS PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2017	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 – ligne 78 – ligne 79 – ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a – ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40 %] ¹²	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	117 640
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer.

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		87a		87b		87c	

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		88a		88b		88c	

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹³

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail [fiscal www.impots.gouv.fr](http://fiscal.www.impots.gouv.fr).

¹³ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2017	Clos le	31/12/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	75303079000020
SA NEOLIFE 304 route Nationale 6 69760 LIMONEST	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	213 029
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	2	14 912
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	14 912
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	14 912
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général	
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (<i>report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8</i>)	13 14 912
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 15 :</i> – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15 14 912
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (<i>ligne 12 du cadre II + ligne 15</i>)	16 14 912

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)	
Montant total du crédit d'impôt du groupe (<i>totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe</i>)	17
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 19 :</i> – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) <i>[(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]</i>	20

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	14 912

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFl) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Annexes fiscales

